

**Département d'Eure et Loir**

**Arrondissement de DREUX  
Canton d'ANET**

**Commune de CHERISY**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 19 MAI 2016**

L'an **deux mille seize**

Le **jeudi dix-neuf Mai** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Bruno LOQUET Nicole KERMARREC, André BROU, Anne-Marie HAIE René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Ludovic DESHAYES, Isabelle MANCEAU, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Jean-François NOËL du PAYRAT, Michèle BORNIAMBUC, Frédéric LAIGNIER

**Etaient absents excusés** : Madame Laurence CHOTARD (pouvoir à D.LEGER)

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Monsieur LATOUR, architecte, maître d'œuvre retenu pour la construction d'un atelier communal, présente l'avant-projet de l'opération.

Il s'agirait d'un bâtiment de 200 m<sup>2</sup> environ situé à gauche de la mairie avec ouverture sur le parc dont la destination serait : entrepôt de matériel, vestiaires, douches, sanitaires, coin repas, avec une mezzanine pour rangement du matériel ; un aménagement intérieur fonctionnel et un décor (bardage bois – treillis ?) pour s'harmoniser avec le bâtiment de la mairie.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – FINANCES**

##### **1° / Décision Modificative n° 1**

D.2016/05/19/-01  
D. M. N° 1

Dans le cadre d'ajustements budgétaires, Monsieur le Maire propose une décision modificative n° 1 sur le budget général comme suit :

<b>Dépenses de Fonctionnement – chapitre 011</b>		
673	Titre annulé sur exercice antérieur	+ 300
6231	Annonces et insertions	- 300
<b>Total</b>		<b>0</b>

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

D.2016/05/19/-02  
DEMANDE FONDS  
PEREQUATION  
2016

## **2°/ Demande Fonds de péréquation 2016**

Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la commune puisse bénéficier de la dotation 2016, soit une subvention maximum de 32 500 € pour acquisitions et travaux divers.

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite auprès du Conseil Général la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2016 pour un montant de 32 500 €.

## **II – ADMINISTRATIF**

D.2016/05/19/-03  
HARMONISATION  
TARIFICATION  
TRANSPORTS  
SCOLAIRES

### **1°/ Harmonisation tarification transport scolaire**

La commune prend acte de la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 9 mai 2016, relative à la fixation de sa politique de tarification des transports scolaires à compter de la rentrée qui aura lieu en septembre 2016, à savoir :

- Maternelle/primaire : 50 €,
- Collège/lycée (externe) : 177,60 €,
- Collège/lycée (interne) : 50 €,

pour les élèves de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux fréquentant un établissement du territoire.

Sur cette base, le Maire propose au conseil municipal, eu égard à l'engagement antérieur de la commune d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire, de maintenir un effort consacré à la prise en charge de cette prestation.

Il est proposé de fixer cette aide, pour chaque catégorie d'élèves transportés, en pourcentage du tarif adopté par la communauté d'agglomération :

- Collège : 41%
- Lycée : 41%.

Ce pourcentage s'appliquera pour chaque catégorie à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016. L'allocation de compensation de la commune sera calculée en conséquence.

Entendu l'exposé,

Vu la délibération n°2016-126 de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 9 mai 2016 fixant les tarifs des prestations en matière de transports scolaires à compter de l'année scolaire 2016-2017,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Fixe les taux d'aide aux familles en matière de ramassage scolaire aux montants indiqués ci-dessus, (ainsi, la charge restant due par la famille qui était de 116,10 € passera à 104,78 € par élève à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016).

D.2016/05/19/-04  
CONVENTION POUR  
OUVERTURE ET  
FERMETURE PARC  
MAIRIE

### **2°/ Convention pour ouverture et fermeture parc mairie**

Suite à l'ouverture du parc de la mairie et de l'aire de jeux (arrêtés n° A.2016/04/36 et A.2016/04/037 du 26/04/2016 règlementant ces 2 activités), M. le maire expose au conseil municipal qu'une solution a été trouvée pour assurer l'ouverture et la fermeture des portes aux heures préétablies ainsi que pour la distribution de documents communaux.

Ces tâches seraient confiées à une personne de la commune selon convention établie après avis du Trésorier Municipal.

Après délibération Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention qui sera tacitement reconductible et qui pourra être résiliée par courrier recommandé avec avis de réception, en cas de non respect des obligations des parties ou pour toute autre raison. Adopté à l'unanimité.

D.2016/05/19/-05

### **3°/ Tarifs concert jazz**

TARIFS  
CONCERT « JAZZ  
AU PARC »

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des "Rendez-Vous de Cherisy", la commune accueillera Vincent CORDELETTE pour le traditionnel concert de « Jazz au Parc », organisé par la commune le samedi 18 juin 2016 dans le parc de la Mairie, suivi d'un buffet dinatoire, sur réservations.

Il expose qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour cette manifestation et propose les tarifs suivants :

- prix d'entrée au concert : 15 €
- prix du diner Adulte : 15 €
- prix du diner Enfant : 10 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

D.2016/05/19/-06  
JURES D'ASSISES

### **4°/ Désignation jurés d'Assises**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises.

Pour Chérisy, il est nécessaire de tirer au sort 3 personnes sur la liste électorale.

Le conseil municipal effectue la désignation par tirage au sort sur la liste électorale de 3 personnes : 1 habitant du bourg – 1 habitant de la Mésangère et 1 habitant de Fermaincourt. Adopté à l'unanimité.

D.2016/05/19/-07  
CREATION  
EMPLOIS  
SAISONNIERS  
ÉTÉ 2016

### **5°/ Création postes emplois saisonniers été 2016**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien des espaces verts de la commune et autres services (surveillance, entretien des locaux, etc...).

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide le recrutement direct, pour une période allant du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Octobre 2016 inclus :

- de 2 adjoints techniques territoriaux 2<sup>ème</sup> classe, non titulaires saisonniers
- de 2 adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe non titulaires saisonniers
- de 2 adjoints d'animation 2<sup>ème</sup> classe non titulaires saisonniers.

Ces agents assureront des fonctions

- d'entretien des espaces verts et autres services (surveillance, entretien des locaux, etc...)
- travaux administratifs
- animation au centre de loisirs pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 340 – Indice majoré 321.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Adopté à l'unanimité.

## **6° / Approbation Agenda Accessibilité**

Dans le cadre de l'Ad'ap (Agenda d'Accessibilité Programmée), Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier présenté par la commune aux services préfectoraux a reçu un avis favorable en date du 21 Avril 2016.

René-Jean MOREAU PAGANELLI étudie le dossier pour la réalisation de ces travaux.

D.2016/05/19/-08

## **7° / Indemnités gardiennage église**

INDEMNITES  
GARDIENNAGE  
EGLISE

Suite à la circulaire préfectorale du 25/01/2011 relative aux indemnités de gardiennage des églises communales, M. le Maire rappelle que le plafond indemnitaire est toujours fixé à ce jour à 474,22 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice de culte.

Il propose de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église à 474,22 € pour l'année 2015.  
Adopté à l'unanimité.

D.2016/05/19/-09  
COMMISSION

## **8° / Commission pour mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

MISE A JOUR  
PLAN COMMUNAL  
DE SAUVEGARDE

Monsieur MOREAU-PAGANELLI expose qu'il convient de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde, adopté par le conseil municipal par délibération n° 2011/11/011 du 29/11/2011.

A cet effet, il propose la création d'une commission pour mener à bien cette mise à jour, qui serait composée comme suit :

Président : Monsieur Michel LETHUILLIER  
Rapporteur : Monsieur René-Jean MOREAU PAGANELLI  
Vice rapporteur : Monsieur Daniel ROBERT  
Membre : madame Nicole KERMARREC  
Membre : Madame Michèle BORNIAMBUC  
Membre : Monsieur Ludovic DESHAYES

Adopté à l'unanimité.

## **III – TRAVAUX**

D.2016/05/19/-10

TRAVAUX VOIRIE  
RUE DES FLEURS  
CHOIX  
ENTREPRISE

## **1° / Choix entreprise pour travaux de voirie rue des Fleurs**

Dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de réfection des voiries et des trottoirs rue des Fleurs et rue du Pressoir, Monsieur le Maire présente le procès verbal de la commission d'attribution réunie le 27/04/2016.

Cette dernière a retenu la société PIGEON TP de Saussay pour un montant de 68 810 € HT soit 82 572 € TTC.

Le conseil municipal entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres. Adopté à l'unanimité.

D.2016/05/19/-11

TRAVAUX  
PLACE EGLISE  
AVENANT SES

## **2° / Avenant SES travaux Place de l'Eglise**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise, Monsieur le Maire présente un avenant au marché d'éclairage public pour des travaux supplémentaires de la Société SES pour un montant 13 588,76 € HT soit 16 306,51 € TTC.  
Après délibération, cet avenant est adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne la distribution d'eau potable, M. le Maire précise qu'une dizaine de branchements en plomb ont été remplacés.

## **2° / Bouclage HTA entre le poste de la Chênaie et le transfo rue d'Anet**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la SICA ELY va procéder à des travaux de bouclage entre le poste de la Chênaie et le transfo rue d'Anet.

## **IV – AGGLO DREUX**

### **1°/ Présentation programme déploiement du très haut débit à Cherisy**

Monsieur le Maire présente le programme de **déploiement du très haut débit** sur la commune, suite à la réunion qui s'est tenue en Mairie avec les responsables d'Eure & Loir Numérique et les élus le 29 avril dernier. Raville et les Hauts de Cherisy devraient être équipés en fibre optique dès fin 2016, l'ensemble de la commune devant y avoir accès fin 2017.

### **2°/ Révision du PLU**

Dans le cadre de la révision du PLU, confiée à l'Agglomération du Pays de Dreux, Monsieur le Maire indique que des questionnaires ont été adressés aux agriculteurs de la Commune (par l'intermédiaire de Daniel ROBERT).

## **V – RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

C. BOUCHER Christian BOUCHER informe les conseillers municipaux :

↳ un nouveau PEDT (Projet Educatif Territorial) pour la période 2016/2019 a été élaboré et transmis aux autorités compétentes. Il sera présenté aux parents après sa validation par le Préfet et par l'Inspecteur d'Académie. Seule modification par rapport au PEDT précédent : les TAP pour l'école élémentaire auront lieu le mardi et le jeudi au lieu du mardi et vendredi actuellement. Il est noté que **la gratuité pour les TAP est maintenue à Cherisy**.

↳ Centre de loisirs de juillet - thème : Les Jeux Olympiques. Une réunion d'information destinée aux parents est prévue.

↳ Reprise du tennis par la commune : la commission se penchera sur le dossier.

D.2016/05/19/-12  
CONVENTION  
ASC MEZIERES  
ACCUEIL DES  
ENFANTS  
AOUT 2016

### **↳ Convention avec l'ASC Mézières - Accueil des enfants de Cherisy pour le mois d'août 2016**

Monsieur Christian BOUCHER expose que le centre de loisirs de Cherisy étant fermé au mois d'août, les enfants de Cherisy âgés de 3 à 12 ans pourraient fréquenter le centre de loisirs de Mézières en Drouais.

Le tarif serait calculé en fonction du quotient familial, la commune prenant à sa charge la différence entre ce tarif et le tarif hors commune appliqué par l'ASC Mézières.

Une convention précisant ces modalités serait à passer entre la commune et l'ASC (Association Sportive et Culturelle) de Mézières en Drouais.

Après délibération le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention. Adopté à l'unanimité.

D.2016/05/19/-13  
CONVENTION  
ASC MEZIERES ET  
8 COMMUNES  
ACCUEIL JEUNES

### **↳ Convention 8 communes avec l'ASC Mézières - Accueil des jeunes**

Dans le cadre de l'accueil périscolaire des jeunes âgés de 12 à 17 ans, Monsieur Christian BOUCHER informe le conseil municipal d'un projet de convention entre l'ASC Mézières et sept communes des alentours.

Il expose que la commune de Cherisy pourrait rejoindre ces sept communes et proposer ainsi un accueil aux jeunes habitant Cherisy : séjours de vacances l'été, accueil pendant les vacances scolaires, sorties ados le samedi, mise en place d'un Point Information Jeunesse (PIJ).

Le tarif pour les familles serait calculé en fonction du quotient familial, la commune prenant à sa charge la différence entre ce tarif et le tarif hors commune appliqué par l'ASC Mézières.

Une convention précisant ces modalités serait à passer entre la commune et l'ASC (Association Sportive et Culturelle) de Mézières en Drouais.

Après délibération le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention. Adopté à l'unanimité.

## **VI- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire

↳ informe que la SICAE ELY va procéder à la pose d'un transfo route de Dreux aux Osmeaux.

↳ rappelle qu'une « zone 30 » a été instaurée sur tout le centre bourg (ce qui implique : priorité à droite et priorité aux piétons).

↳ informe sur les travaux entrepris par la SNCF sur la voie ferrée. Une nouvelle réunion doit avoir lieu pour fixer les périodes de fermeture du passage à niveau.

↳ signale deux erreurs concernant Cherisy sur le plan touristique édité par l'Agglo.

## **TOUR DU TAPIS**

B. LOQUET

↳ Commission des Jeunes : une sortie canoé était prévue mais la présence d'une personne diplômée étant nécessaire, le budget serait trop élevé. Une réunion de la commission aura lieu le jeudi 26 Mai.

↳ Signale le mauvais état du revêtement et le stationnement sur les trottoirs rue d'Anet. Monsieur le Maire lui répond qu'il faudra étudier un traçage au sol des places de stationnement.

RJ MOREAU PAGANELLI

↳ Informe avoir assisté au contrôle des bouches incendie avec le SDIS et avoir visité les artisans dans le cadre de la mise à jour du Plan communal de Sauvegarde.

↳ Indique que certains artisans de la Vallée Douard s'étonnent de ne pas avoir été consultés pour la signalisation mise en place dernièrement. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une initiative privée de la part de certaines entreprises.

↳ Demande la pose d'une borne pour la défense incendie sur Fermaincourt, la plus proche étant celle du Coq Fleuri

D. LEGER

↳ Rappelle que le Troc Plantes aura lieu le samedi 21 Mai dans le parc de la mairie

↳ Demande la possibilité de prévoir un 2<sup>ème</sup> sac dans les poubelles du parc pour éviter les débordements.

↳ Signale des excréments de chevaux derrière la Poste occasionnant des taches sur les pavés. M. le Maire indique qu'un courrier sera adressé aux propriétaires des chevaux.

D. ROBERT

↳ Informe que la commune va recevoir la visite d'un agent de l'Agglo de Dreux afin d'évaluer le volume des poubelles communales et estimer le montant de la « redevance spéciale » qui sera à verser par la commune.

N. KERMARREC

↳ Demande la possibilité d'obtenir un grand container jaune pour l'Espace Hugo.

- I. MANCEAU                      ↵ Demande le rebouchage des trous dans le Chemin des Hirondelles.
- L. DESHAYES                    ↵ Demande également le rebouchage d'un trou sur la chaussée rue de Germainville.
- J. POULAIN                      ↵ Signale le mauvais état du revêtement rue du Fournil. Monsieur le Maire répond que la réfection de la chaussée pourrait être intégrée dans le cadre des futurs travaux de Raville.
- A. GUIRLIN                      ↵ Demande le traçage du stationnement devant le n° 10 aux Bleuets dont la porte de garage est souvent bloquée par des véhicules garés, la quille étant régulièrement arrachée.
- ↵ Demande un stationnement « Handicapés » près de la boulangerie. M. le Maire répond qu'une place est prévue sur la Place de l'Eglise afin de desservir tous les commerces (boulangerie, boucherie, auberge du Cheval Blanc, la Poste et...).
- JF NOËL du PAYRAT            ↵ Suggère de faire un courrier à l'Agglo pour signaler les erreurs sur le plan touristique.
- F. LAIGNIER                     ↵ Demande la pose de signalisation indiquant la zone 30. M. le Maire répond que le panneau est en commande.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0h10.